



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 septembre 2026

DATE DE CONVOCATION
18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h50), M. Simon GEVREY (pouvoir de M. Jérôme MASSON), Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN (pouvoir de M. Laurent POST), M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, Mme Sarah ROUILLON, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Benjamin BONIN, Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h50), M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON (pouvoir à M. Simon GEVREY), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO, M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST (pouvoir à Mme Aline GRANDJEAN), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à Mme Françoise GAUTHEROT), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines.

Membres en exercice	45	Délibération n°24/09/2026/04
Présents	36	Objet : Promesse de vente d'une parcelle de 1 000 m ² ,
Pouvoirs	06	désignée Lot n °10, située en Zone d'Activités
Votants	42	Économiques « La Corvée aux Moines II », à Aiserey, à
		Monsieur Potier et Madame Pouillot

Monsieur Nicolas Potier, gérant de la SARL SICIE, spécialisée dans l'installation et la rénovation électrique domiciliée 2 rue du Potet à Aiserey (21110), et Madame Laetitia Pouillot ont manifesté leur intérêt d'implanter les locaux de l'entreprise sur le site de l'extension de la ZAE « La Corvée aux Moines II » à Aiserey, afin de pouvoir poursuivre le développement et installer durablement l'activité sur le territoire de la Plaine Dijonnaise.

Par courrier en date du 17 mars 2026, Monsieur Nicolas Potier et Madame Pouillot ont adressé une proposition d'acquérir le lot n°10, cadastré ZM 422 (plan de division annexé aux présentes), d'une superficie de 1 000 m², au prix de commercialisation proposé, soit 50,00€/m² (cinquante euros) hors taxe et hors frais de notaire, soit pour un montant total de 50 000,00 € HT (Cinquante mille euros).

Il est précisé qu'un avis sollicité par les services de la Communauté de Communes auprès du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte-d'Or, en date du 14 avril 2026, fixe la valeur vénale de la parcelle à 50 000,00 € HT (Cinquante mille euros).

Leur projet consiste en l'implantation d'un bâtiment destiné à son activité d'électricité avec un atelier-dépôt pour stocker le matériel et d'un bureau. Il envisage également de construire une cellule qu'il mettrait en location à des artisans.

Monsieur Nicolas Potier et Madame Pouillot ont été informés que seules des activités peu consommatrices en eau pouvaient être accueillies sur cette ZAE et que la location des locaux devait être réservée à des artisans, afin de favoriser ou de conforter l'activité économique artisanale du territoire, et non être destinée uniquement au stockage ou à des activités logistiques.

Par ailleurs, au regard de la proximité avec les habitations voisines de la parcelle sollicitée, il est attendu de ne pas accueillir d'activité professionnelle bruyante sur cette parcelle.

Il est également précisé que la vente aura lieu sous conditions suspensives de la création de la SCI, d'obtention par l'acquéreur d'un prêt permettant le financement de l'opération et d'un permis de construire autorisant la construction de son bâtiment.

Considérant les éléments précités,

Considérant le projet de vente annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} Commission « Développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la promesse de vente par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à Monsieur Nicolas Potier et Madame Pouillot domiciliés à Aiserey, d'une parcelle de terrain désignée « lot n °10 » cadastré ZM 422 (plan de division annexé à la présente), d'une superficie de 1 975 m² située en ZAE « La Corvée aux Moines II », à Aiserey, au prix de 50 000,00 € HT (Cinquante mille euros) hors taxes et hors frais de notaire,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 24 septembre 2026

Signé électroniquement par : Patrice
ESPINOSA

Date de signature : 29/09/2026

Qualité : Présidence de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER